



Les dommages-intérêts punitifs

Un sujet brûlant dans le milieu juridique nord-américain.

Contact :

Emmanuel Giner
CPA, CMA, PAA

eginer@gplassurance.com

☎ 514-788-4582

gplassurance.com

Les services de professionnels reconnus

Une expertise inégalée du marché de l'assurance

Des conseils sur la façon de minimiser et gérer votre risque

La défense de vos intérêts à la suite d'une réclamation

Des solutions à des problèmes complexes

Dans le passé, on a pu lire dans les manchettes américaines :

« *Novartis – La cour fédérale (É.-U.) accorde 250 millions en dommages-intérêts punitifs – poursuite relative à de la discrimination liée au genre¹.* »

« *Shell – Règlement à l'amiable de 50 millions pour défaut de produire des renseignements importants².* »

Et d'autres poursuites aux États-Unis sont toujours en appel, dont les dommages-intérêts punitifs accordés se chiffrent dans les milliards. On peut se demander quelle sera l'ampleur des dommages-intérêts punitifs éventuellement accordés dans l'affaire BP Petroleum.

En comparaison, le Canada est considéré comme un pays à caractère moins litigieux. Malgré tout, des jugements en dommages-intérêts punitifs ont été confirmés par la Cour suprême du Canada. Bien que peu fréquents, des dommages-intérêts punitifs continuent d'être accordés dans certains jugements :

Hill c. Scientology³; 1995 : 800 000 \$

Whiten c. Pilot Insurance Co. ⁴; 2002 : a atteint 1 000 000 \$

En matière de gestion de risques, les dommages-intérêts punitifs sont un sujet complexe; vous devez prendre en considération ce qui suit :

- ✓ Les dommages-intérêts punitifs accordés peuvent varier selon la juridiction;
- ✓ Les poursuites peuvent provenir de n'importe quelle juridiction;
- ✓ L'assurabilité des dommages-intérêts punitifs est discutable :
 - La plupart des polices d'assurance n'abordent pas la question directement, elles demeurent muettes à ce sujet;
 - Même si les dommages-intérêts punitifs ne sont pas exclus, ils ne sont pas nécessairement assurés;
 - Si une assurance en responsabilité fait mention de dommages-intérêts compensatoires, ceux punitifs ne seraient inclus que par avenant uniquement.

L'interdiction de rembourser les dommages-intérêts punitifs est endossée par plusieurs tribunaux, car le fait de rembourser ces sommes par le biais d'une police d'assurance va à l'encontre du but recherché, soit de punir la négligence grossière.

En l'absence d'un langage clair et concis dans les contrats d'assurance, les entreprises cherchent un moyen de minimiser les risques associés à cette réalité. Les professionnels de GPL peuvent vous venir en aide en effectuant une révision de votre programme d'assurance actuel afin de déterminer si les dommages-intérêts punitifs sont couverts.

Nous réviserons avec vous les différents contrats disponibles pour couvrir les dommages-intérêts punitifs ainsi que les modifications possibles. Considérez également ceci :

- ✓ Aucun formulaire n'est semblable, ce qui peut mettre en péril un règlement favorable;
- ✓ Formule excédentaire qui devient complémentaire (*drop-down*);
- ✓ Formules concordantes (*follow-form*);
- ✓ Formules par événement ou sur base de réclamations présentées;
- ✓ Érosion de limites;
- ✓ Juridictions;
- ✓ Règlements des réclamations;
- ✓ Taxes, placements extraterritoriaux;
- ✓ etc.

En collaboration avec les marchés partenaires de GPL, nous sommes en mesure d'offrir à nos clients des solutions pour couvrir ces risques dans un court délai.

1- *NY Times*, May 2010 [<http://www.nytimes.com/2010/05/20/business/20drug.html>]

2- *Business Wire*, March 2010

[<http://www.businesswire.com/news/home/20100312005768/en/Jury-Awards-50-Million-Punitive-Damages-Shell>]

3- *TORRYS LLP*, No. 2002-2T, February 28, 2002. www.torrys.com

4- www.cyberlibel.com/damage.html